

INDEMNITÉ EN CAS DE DÉCÈS ET MUTILATION ACCIDENTELS

Lorsqu'une blessure entraîne l'une des pertes ci-après dans les trois cent soixante-cinq (365) jours qui suivent l'accident, l'assureur s'engage à verser des prestations comme suit :

CAPITAL ASSURÉ :	25 000 \$
Remboursement des frais médicaux suite à un accident :	15 000 \$
Frais dentaires suite à un accident :	1 000 \$
Indemnité en cas de fracture :	1 000 \$

PERTESSOMME ASSURÉE

Mutilation ou perte d'usage :

(a) Des deux mains ou des deux pieds .....	....Capital assuré
(b) La vue complète des des deux yeux .....	Capital assuré
(c) D'un pied et d'une main .....	Capital assuré
(d) D'un pied et d'un œil .....	Capital assuré
(e) D'une main et d'un œil .....	....Capital assuré
(f) De l'ouïe des deux oreilles et de la parole .....	Capital assuré
(g) D'un bras ou d'une jambe .....	.....Les quatre cinquièmes du capital assuré
(h) D'un pied ou d'une main .....	.....Les trois quarts du capital assuré
(i) L'ouïe des deux oreilles	Les trois quarts du capital assuré
(j) La parole	Les trois quarts du capital assuré
(k) De l'ouïe d'une oreille .....	.....Les deux cinquièmes du capital assuré
(l) La vue complète d'un œil .....	.....Les trois quarts du capital assuré
(m) Le pouce et l'index ou au moins quatre doigts d'une main.....	Les deux cinquièmes du capital assuré
(n) Tous les orteils d'un pied	Le tiers du capital assuré

Décès accidentel Capital assuré

Paralysie totale :

(a) Quatre membres (Quadriplégie) .....	..Le double du capital assuré
(b) Deux membres inférieurs (Paraplégie) .....	Le double du capital assuré
(c) Une moitié du corps (Hémiplégie) .....	Le double du capital assuré

La demande écrite du sinistre doit être remise à l'assureur au plus tard 90(jours) après l'accident. En aucun cas, la preuve ne peut être présentée plus d'un (1) an après l'accident.

**Pour toute demande d'information ou de réclamation veuillez communiquer :**

Contacte Madame Emmanuelle Gingras à contacter : 1 877 622-8550 poste 30556

**Compagnie d'assurance**

**SSQ**

**# de contrat : 1SX10**

VERSO 

## ANNEXE

### Lieux, biens et activités

Tous les lieux, activités et toutes les activités de chasse, pêche, trappe, tir à l'arc, tir au pigeon d'argile, tir à cible, travaux de conservation dans le cadre d'un programme accrédité de conservation de la faune, camping sauvage, exercées par les membres en règle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, dans les limites territoriales des garanties.

GARANTIES	FRANCHISE	MONTANT D'ASSURANCE
- Responsabilité civile		
- Par sinistre	1 000.00 \$	1 000 000.00 \$
- Par année d'assurance	1 000.00 \$	5 000 000.00 \$
- Préjudice personnel ou imputable à la publicité	-	1 000 000.00 \$
- Frais médicaux	-	10 000.00 \$

- Avenant d'exclusion des données, du terrorisme, de l'amiante, des champignons et dérivés fongiques.

### ASSURÉ :

Les membres en règle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs.

### DÉFINITIONS :

- Membre en règle : Tout individu ayant adhéré à la carte de membre individuelle et en avoir payé la cotisation à la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs.
- Résidents du Québec : Personne dont le domicile principal est dans la Province de Québec.
- Non Résidents du Québec : Personne dont le domicile principal n'est pas dans la Province de Québec.

### LIMITES TERRITORIALES :

- Au Canada et États-Unis d'Amérique pour ce qui concerne les membres résidents dans la Province de Québec.
- À la Province de Québec pour ce qui concerne les membres non résidents de la Province de Québec.

### PLURALITÉ D'ASSURANCE :

La garantie de cette police s'exerce comme suit :

- (a) En complément (sur la base de survenance des sinistres) : Le présent contrat intervient qu'en complément de toute assurance valide et recouvrable d'un autre assureur.
- (b) En première ligne; sauf dans le cas prévu en a), le présent contrat intervient en première ligne.



Fédération québécoise  
des chasseurs et pêcheurs

162 rue du Brome  
Saint-Augustin-de-Desmaures Qc  
G3A 2P5

Sans frais : 1 888-LAFAUNE (523-2863)  
Téléphone : 418 878-8901  
Télécopieur : 418 878-8980  
Courriel : [info@fedecp.qc.ca](mailto:info@fedecp.qc.ca)  
Site Internet : [www.fedecp.qc.ca](http://www.fedecp.qc.ca)